



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Lait: Pays-de-la-Loire

Question écrite n° 38061

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les demandes presentees recemment par le centre regional interprofessionnel de l'economie laitiere des Pays de la Loire. Il lui demande de bien vouloir lui preciser la position du Gouvernement sur les points suivants : 1o la repartition des 100 000 tonnes de quotas ventes directes au prorata des livraisons regionales pour ne pas discrediter la maitrise de la production et tenir compte des besoins des producteurs de l'Ouest ; 2o la mise en oeuvre de dispositions pour assurer que les producteurs prioritaires ne soient pas penalises jusqu'a 93 p 100 de l'objectif de leur plan et pour prendre en compte les producteurs en situation economique et sociale difficile ; 3o l'obtention des mesures compensatrices pour les petits producteurs ; 4o l'application, de la meme facon, de la maitrise de la production sur l'ensemble du territoire national et donc d'assurer un controle strict des conditions d'application, assorti si besoin de sanctions.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38061

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1215